LIVRET D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

D'après SAS UDD - 60 rue Saint Blaise - 61000 Alençon - N° SIREN 834 111 601 - Code APE 8299Z - Organisme de formation N°28 61 01025 61 SAS UDD fait partie du groupement Domicile & Compétences -Tél : 02 33 82 08 92 – www.udd.eu

François ROCHER, Référent Handicap
06 74 50 81 38
f.rocher@institutdiademe.com

V1_100123

SOMMAIRE

Introduction 3

I. Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap 4

1- Qu'est-ce que le handicap ? 4

2- Liste des différentes reconnaissances de handicap 6

3- Qui m'accompagne ? 7

4- Comment se déroule ma formation ? 7

5- Quand parler de mon handicap ? 7

6- Comment est adaptée ma formation ? 8

7- Comment est organisée le suivi de ma formation ? 8

II. Les référents handicap……..... 8

Annuaire des délégations régionales de l'Agefiph 9

Annexes 10

INTRODUCTION

La SASU Institut Diadème s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à ses différentes formations et de développer leur potentiel.
Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent ou souffrant d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation.

L'Institut Diadème s'engage ainsi pour tout apprenant en situation de handicap à :

• Prendre en compte ses besoins ;

• Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;

• Faire le lien entre les différents services de notre structure ;

• L'accompagner dans ses démarches.

L'Institut Diadème se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont elle dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap.

Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et l'Institut Diadème ne peut être tenu pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'obtention de sa certification.

Ce livret contient les informations essentielles concernant l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, ainsi que les aménagements mis en place.

Vous trouverez également, dans ce livret, les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.

I. Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

1. Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme un handicap :

• La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant ;

• Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;

• L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Le handicap moteur

Il recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes). Certaines déficiences motrices d'origine cérébrale peuvent également provoquer des difficultés pour s'exprimer, sans altération des capacités intellectuelles.

Le handicap visuel

Il concerne les personnes aveugles, mais aussi, dans la majorité des cas, les personnes malvoyantes. Dans certains métiers, une personne daltonienne peut-être reconnue comme handicapée.

Le handicap auditif

La perte auditive totale est rare. Comme pour le handicap visuel, la plupart des déficients auditifs possèdent « des restes auditifs » pour lesquels les prothèses auditives apportent une réelle amplification. Selon les cas, ce handicap s'accompagne ou non, d'une difficulté à oraliser. Un certain nombre de personnes sourdes utilisent la langue des signes et d'autres la lecture sur les lèvres pour communiquer.

Le handicap psychique

Aucune définition exhaustive n'est possible, d'autant que la terminologie psychiatrique (névrose, psychose…) est seulement maîtrisée par les psychiatres. Néanmoins on peut retenir que les personnes atteintes de difficultés d'ordre psychique souffrent d'un malaise qui peut se traduire, à certains moments, par des comportements déroutants pour les autres, car éloignés des conduites convenues et habituelles.

La déficience intellectuelle

C'est une difficulté à comprendre et une limitation dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension, des connaissances et de la perception. Les incapacités qui en découlent peuvent avoir des degrés différents et perturber l'acquisition de la mémorisation des connaissances, l'attention, la communication, l'autonomie sociale et professionnelle, la stabilité émotionnelle et le comportement…

Les maladies invalidantes

Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses (diabète, hémophilie, sida, cancer, hyperthyroïdie…) peuvent entraîner des déficiences ou des contraintes plus ou moins importantes. Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives. Près de la moitié des maladies invalidantes sont d'origine respiratoire ou cardio-vasculaire.

2. Liste des différentes reconnaissances de handicap

RQTH *(Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)*

• Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

• Décision administrative

• Permet de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps

PPS *(Projet Personnalisé de Scolarisation)*

• Délivrée par la MDPH

• Concerne les apprenants en situation de handicap ayant besoin d'aménagements spécifiques

AAH *(Allocation aux Adultes Handicapés)*

• Aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources

AEEH *(Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)*

• Concerne les personnes de moins de 20 ans

• Aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap

ALD *(Affection Longue Durée)*

• Relève de la sécurité sociale

• Attestation AMELI

• Concerne les maladies chroniques

3. Qui m'accompagne ?

L'Institut Diadème dispose d'un référent handicap.
Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de notre organisme de formation :

• Équipe administrative

• Équipe pédagogique

Il veille également à l'accompagnement des apprenants en situation de handicap dans un souci d'équité.

Il est l'interlocuteur privilégié dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Il est également l'interlocuteur de vos familles ainsi que des équipes pédagogiques dans la prise en compte de votre situation de handicap que ce soit au sein L'Institut Diadème ou chez votre employeur.

4. Comment se déroule ma formation ?

L'accompagnement se déroule en 3 étapes :

1) Parler de son handicap
2) Adapter la formation
3) Organiser le suivi de la formation

5. Quand parler de mon handicap ?

À tout moment, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre prise de contact auprès de l'Institut Diadème. Le responsable administratif en informera le réfèrent handicap de notre organisme de formation.

Si vous préférez parler de votre situation de handicap directement au référent handicap, il vous suffira de lui envoyer un mail (voir contact page 8).

Dès l'instant que le référent handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

6. Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le référent handicap de votre organisme, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier.

7. Comment est organisé le suivi de ma formation ?

L'Institut Diadème met en place des formations courtes mais néanmoins, tout au long de votre formation, votre référent handicap reste à votre écoute, de même que le référent pédagogique, si vous en ressentez le besoin.

Le référent handicap suit votre évolution et assure une liaison avec votre formateur.

Votre référent handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation.

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

II. Référents handicap :

de l'Université Du Domicile :

Mme Isabelle SIMON

Mail : **contact@udd.eu**

de l'Institut Diadème :

François ROCHER - 06 74 50 81 38

f.rocher@institutdiademe.com

Annuaire des délégations régionales de l'AGEFIPH

Un numéro d'appel unique : 0 800 11 10 09 (service & appel gratuits) Antilles – Guyane – Saint Pierre et Miquelon	Fort de France 2 Avenue des Arawaks Immeuble Eole 1 97200 Fort de France	antilles-guyane@agefiph.asso.fr
Auvergne – Rhône – Alpes	Rhône Alpes Parc d'affaires de Saint Hubert 33 rue Saint Théobald 38080 L'Isle d'Abeau	auvergne-rhone-alpes@agefiph.asso.fr
Auvergne 65 Boulevard François Miterrand CS 70357 63000 Clermont Ferrand		
Bourgogne - Franche - Comté	Dijon Immeuble Osiris 7 Boulevard Winston BP 66615 21066 Dijon cedex	bourgogne-franche-comte@agefiph.asso.fr
Bretagne	Rennes 4 Avenue Charles et Raymonde Tillon 35000 Rennes	bretagne@agefiph.asso.fr
Centre - Val de Loire	Orléans 35 Avenue de Paris ABC2 45058 Orléans	centre@agefiph.asso.fr
Grand Est	Reims Immeuble Le Rossevelt 2e étage 5 rue du Président Franklin Roosevelt 51100 Reims	grand-est@agefiph.asso.fr
Nancy Immeuble Joffre Saint Thiebault 13-15 Boulevard Joffre 54063 Nancy		
Hauts-de-France	Site de Amiens 3 rue Vincent Auriol CS 64801 80048 Amiens	hauts-de-france@agefiph.asso.fr
Site de Lille 27 bis rue du Vieux Faubourg 3e étage 59040 Lille		
Ile de France	Arcueil 24/28 Villa Baudran 21/37 rue de Stalingrad Immeuble Le Baudran 94110 Arcueil	ile-de-france@agefiph.asso.fr

Annexes

https://www.agefiph.fr/

L'Agefiph propose des services et aides financières aux entreprises et aux personnes en situation de handicap.

https://espace-emploi.agefiph.fr/

Cet espace spécifique de l'Agefiph permet aux personnes en situation de handicap de créer un profil et de postuler à des emplois, des postes en alternance et des stages

https://www.handimooc.fr/

Vous pouvez consulter gratuitement le MOOC « En route vers l'emploi ».
Il vous donne notamment des clefs afin de communiquer sur votre handicap avec votre employeur et avec l'équipe.

https://mdphenligne.cnsa.fr/

La MDPH est un guichet unique d'accueil, d'information, d'accompagnement, de conseil, auprès des personnes en situation de handicap, de leur entourage et des professionnels.

https://www.capemploi.info/

Le Cap Emploi a pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs.

ESPACE DES SEPT ARPENTS

Pour avoir lieu

st'Art & co

Bien démarrer dans votre métier

POUR AVOIR LIEU

90 salles dans un espace de 4500 m2

42 rue des sept arpents
93500 Pantin

tél : 01 48 43 85 88

esp7arp@orange.fr

espaceseptarpents.fr

Histoire d'un lieu plein d'activité

Implanté aux portes de Paris depuis 1984, à 150 m du Métro Hoche et à 200 m du périphérique (Porte de Pantin) et de la station de Tramway… L'Espace des Sept Arpents vous accueille à Pantin et vous offre un emplacement stratégique à proximité de nombreuses infrastructures routières, hôtelières et de restauration... aux pieds des transports en commun et en liaison aisée avec les grandes gares parisiennes ainsi que l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.

Nos locaux sont des immeubles d'activités, qui ont abrité pendant de nombreuses années le siège social des Fonderies Oise & Seine puis la Compagnie Générale des Papiers. Ils ont été réhabilités à la fin des années 90 pour des activités de bureaux et des activités diverses.

C'est en 1991 que l'Institut Economique et Commercial s'y est installé et ce faisant, les lieux ont été aménagés de telle manière à obtenir le Statut ERP (Etablissement Recevant du Public) 4e catégorie de type "R" (Enseignement et Formation).

A ce titre, les locaux sont spécialement conçus pour la réception du public et pour toute activité d'enseignement et de formation (salles de cours, salles de réunion, ateliers…).

Nous disposons également d'un espace conçu par des professionnels de la danse et du théâtre, avec de grandes salles aménagées (parquet, glaces), des bureaux et des lieux de stockage pour le matériel, des espaces de vie conviviaux (accueil, espace détente…).

Notre adresse est bien connue des administrations publiques dans la mesure où nous accueillons de nombreux centres de formation qui sont en contact avec le Conseil Régional, la Préfecture, le Conseil Général, Pole Emploi, EST ENSEMBLE / Communauté d'Agglomération (Mission Bourse des locaux).

ESPACE DES SEPT ARPENTS
42, rue des Sept Arpents, 93500 Pantin
Tél 01 48 43 85 88
esp7arp@orange.fr
www.espaceseptarpents.fr

Une solution à la carte

Nous sommes à l'écoute des attentes de nos clients, nous offrons un service à la demande, notre personnel technique est présent sur une amplitude horaire pouvant aller de 7h00 à 23h du lundi au dimanche, 365 jours par an.

Mise à disposition :

- de salles ou de bureaux à la ½ journée (9h/13h-14h/18h-19h/23h), à la journée (9h/18h-14h/23h), à la semaine, au mois…
- de salles équipées ou non de matériels informatiques,
- de studios de danse ou de répétition de théâtre,
- de salles d'examens ou de concours,
- de plateaux privatisables (recrutement, examens/concours, jeux d'entreprise),
- d'espaces de coworking …

Voir articles parus dans Canal le journal de Pantin
N° 295 avril 2021 pages 26&27 : ça cowork pas mal à Pantin
N° 230 juillet-août 2014 pages 34&35 : location d'espaces et bureaux : solutions immobilières sur mesure
https://www.pantin.fr/publications-et-presse/canal-le-journal-de-pantin

Avec ou sans prestations de services : pauses d'accueil, pauses café, des plateaux repas …
Avec ou sans prestations techniques: internet (wifi ou filaire), vidéoprojecteurs, ordinateurs …

Nous avons mis en place un protocole sanitaire rigoureux lié à la COVID-19 (disponible sur simple demande par mail) et avons adapté la capacité de nos salles selon les règles de distanciation mises en place par le gouvernement :

Avant COVID	Jauge COVID
Format classe ou examen : de 5 personnes à 150 personnes Format conférence : de 5 personnes à 200 personnes	Format classe ou examen : **de 5 personnes à 95 personnes** Format conférence : **de 5 personnes à 95 personnes**

Nos atouts

Structure :

• Quatre statuts ERP (Etablissement Recevant du Public) de type R (Enseignement et formation), **sésame indispensable à l'activité des centres de formation, des concours et des écoles**,

• proximité immédiate de la capitale, toujours facteur d'attrait pour les administrations, les entreprises et les centres de formation

• facilité d'accès avec un réseau de transport particulièrement développé (RER, tramway, métro, bus) à proximité immédiate de nos locaux

• tissu économique dense, modernité, développement durable et solidaire,

• territoire attractif à fort potentiel pour toute structure recherchant une implantation.

Services :

• un personnel d'accueil et de surveillance,

• un accès à vos salles de réunion 7j/7,

• une restauration sur place (possibilité de plateaux repas) ou à proximité en centre ville,

• une offre large d'hébergements en centre ville,

• notre expérience d'hébergement de concours pour l'administration publique et d'examens pour les écoles,

• parking à proximité,

• convention de mise à disposition de salles/bureaux et de prestations de services,

• salles/bureaux de 25 m2 à 172 m2,

• "service à la personne" dans la mesure où nous prenons en compte les spécificités de chaque structure ou entité qui souhaite intégrer nos locaux,

• modularité – souplesse et clé en main.

Pantin, une ville attractive

La Seine-Saint-Denis a su jouer de son attractivité pour attirer de nombreux établissements, faisant preuve de dynamisme pour l'immobilier d'entreprise, avec l'implantation de BNP Paribas ; Chanel (laboratoire de recherche et développement) ; BETC Euro RSCG… à Pantin, sans oublier dans la ville voisine, le groupe suisse Richemont (marques Cartier®, Lancel®, Van Cleef & Arpels®).
Les artistes sont sensibles à l'attrait de ce département, et de la ville de Pantin : c'est ainsi que Monsieur Thaddaeus Ropac s'est installé à deux pas de notre site, dans une ancienne usine de chaudronnerie de 4 700 m2. Pantin compte près de 2000 entreprises, toutes tailles confondues et est la 7e plus grande ville du département, à deux pas de Bobigny (centre administratif du département).
Au mois de juin 2013 a été validé au niveau de notre région le projet de Contrat de développement territorial Est Ensemble "La Fabrique du Grand Paris".
Sans compter en 2024, les jeux olympiques….

Ce dynamisme se ressent à notre niveau. A mi-chemin entre les pépi nières d'entreprises et les centres d'affaires, nous accueillons de nombreuses sociétés, centres de formation, grandes écoles et administrations à la recherche de **locaux bénéficiant du statut ERP**.
A la création d'une structure, quelque soit son statut juridique : auto-entrepreneur, entreprise individuelle, société anonyme (SA), société à responsabilité limitée (SARL), entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), association..., les dirigeants se trouvent confrontés à la question de leur implantation géographique, et donc d'investissements importants...
A la croissance de leur structure, ils se trouvent de nouveau confrontés à un besoin d'espaces : cadres commerciaux, nomades, consultants, libéraux...
Nous leur offrons la possibilité de recevoir clients ou fournisseurs dans un lieu dédié et dynamique, à l'image d'une pépinière d'entreprises ou d'une hostellerie d'entreprises.

Normes, accessibilité, statut ERP

Notre ascenseur a une capacité de 16 personnes, 1200 kg

Nos locaux bénéficient de Statuts ERP (Etablissement Recevant du Public) de 4e catégorie et de 5e catégorie de type "R" (Enseignement et Formation) et doivent à ce titre respecter les mesures de prévention, d'évacuation et de défense contre les risques d'incendie et de panique propres à assurer la sécurité des personnes *(art R123.2 et suivants ducode de construction et de l'éducation)*.

Normes d'accessibilité

En tant qu'ERP, nous répondons aux obligations légales en ce qui concerne la mise en accessibilité de 1ère à 5e catégories - *Article L111-7-3*

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite par un ascenseur remis en conformité suivant les décrets 2004-964 et 1995-826 afin de répondre aux échéances réglementaires qui fixaient au plus tard au 1er janvier 2015 les travaux de mise en conformité dans tous les ERP (échéance reportée… sine die).

En tant que locaux ERP, notre établissement répond à la réglementation en termes de cheminement extérieur, porte d'accès, cheminement intérieur… Le matériel (extincteurs, trappes de désenfumage…) est vérifié par un bureau de contrôle dûment habilité tous les ans.

Nos locaux disposent de toutes les modalités techniques pour recevoir du personnel à mobilité réduite (rampe d'accès, ascenseur, place de parking dédiée) afin de leur faciliter l'accès en nos locaux.

Pour les personnes à mobilité réduite venant en taxi ou accompagnées au moyen d'un véhicule particulier, une place de parking a été aménagée dans la cour d'entrée de l'Espace des Sept Arpents pour faciliter l'accès en nos locaux.

Bâtiment A
& Bâtiment B

Bâtiment de 420 m2 en R+2 présentant 16 salles / bureaux avec éclairage naturel
Extension possible de 100 m2 présentant 3 salles et bureaux avec éclairage naturel

Ce Pavillon Louis Philippe est idéal pour accueillir des professions libérales, mais également des agences de pré/post production (cinéma par exemple)…
Le Pavillon Louis Philippe bénéficie d'une entrée particulière, avec possibilité d'accueil et ouverture par interphone.

L'aile quant à elle dispose d'une entrée indépendante et peut être louée séparément, grâce à son entrée indépendante. Cette aile est constituée de trois bureaux et d'un espace de rangement.

Bâtiment C

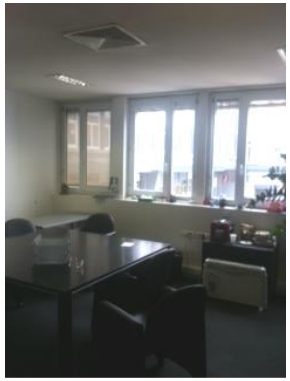
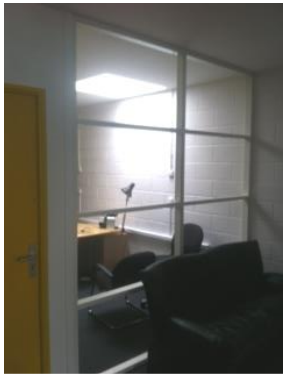

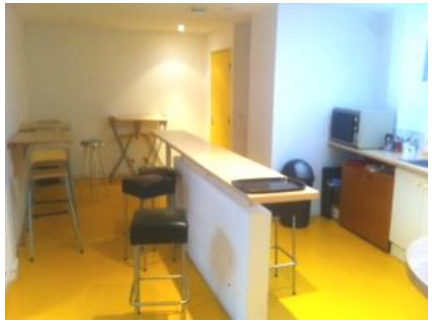

<u>Bâtiment de 525 m2 en R+1 présentant deux plateaux en éclairage naturel</u>

<u>ERP de 5ème catégorie de type R</u>

Bâtiment indépendant comprenant :

- - au rez de chaussée une salle de 220m2, une salle de 15m2 et deux petites salles de stockage (plateau de 250m2) ou se déroulent des concours, des formations, des assemblées générales, des réunions d'informations collectives….
- - au 1er étage un ensemble de 6 salles et bureaux + un espace partagé (kitchenette)
-

Ce bâtiment bénéficie d'une entrée particulière : les deux étages sont totalement séparés et peuvent être loués de manière distincte sans aucune gêne pour les autres occupants.

Parois vitrées et transparentes amenant clarté et modernisme à cet espace, particulièrement adapté pour des bureaux administratifs, des concours et examens, du coworking….

Bâtiment D

Rez de Chaussée

Plateau de 750 m2 pouvant accueillir des activités artistiques (danse, théâtre, clowns…) ou activités physiques et sportives : écoles de danse, compagnies théâtrales, associations sportives…

Avec des salles de bonnes dimensions (90 m² – 115 m² – 150 m² et 170m²) spécialement aménagées pour des cours de danse (tapis Harlequin ® pour de la danse classique, barres de danses, parquets) et/ou de théâ tre, du yoga, techniques Pilates ou Feldenkreis, Capoeira, arts martiaux...
Imaginé et créé par des danseurs, ce lieu offre un véritable environnement artistique : parquets, vestiaires, espace de vie convivial (accueil, bar…).
Salles de stockage et bureaux y sont également disponibles.

Plateau de 700 m2 accueillant des ateliers entièrement aménagés parle CFPTS pour ses ateliers de formation (serrureries, menuiserie et plateau lumière).

En étage

Plateau de 1500 m2 au 1er étage (24 bureaux/salles)

Plateau de 400 m2 au 2e étage (13 bureaux/salles)

Ces deux plateaux présentent des salles de bonnes dimensions (de 25 m² à 150 m² environ), bien éclairées et isolées phoniquement. Conçus comme un établissement d'enseignement, accueillant le CFA DE L'AFFIDA jusqu'en 2003, puis repris par notre structure pour mutualiser les locaux à destination de centres de formation notamment, les locaux permettent l'organisation de cours théoriques, de stages pratiques et techniques, de concours et examens. Les salles peuvent communiquer entre elles pour faciliter les sous-commissions ou les sous-groupes, et sont très fonctionnelles tout en bénéficiant d'une grande clarté émanant d'un éclairage zénithal naturel.
Nos locaux sont avant tout des espaces de travail, studieux et calmes où des centres de formation mais aussi des sociétés sont hébergés de manière quotidienne. C'est donc un lieu de vie et d'échange où le respect des autres est le maître mot.

150 clients parmi lesquels….

Domaine artistique et culturel

CFPTS • Cours Florent …

Centres de formation

• Institut Diadème • G&L Formations • Galiad Formations • Réseau Mom'arte • VVersus • Habitat Cite • Toupie Make Up …

Écoles

• Ecole Bartol Kasic • Institut Hypoténuse …

Administrations publiques

• INRA • INSEE • Ministère de l'Ecologie etdu Développement Durable (Concours écrits et oraux)…

Sociétés et associations

Agences de conseil RH

• Interactions RH…

Agences de production

• Darhamsala • AsaFilms • Les productions Splendens Film Betta…

Compagnies de théâtre et de danse

Théâtre : La compagnie des malins plaisirs ….

Danse : • Samba no Pe Paris …

Activités physiques et sportives : Jogaki Capoeira Paris / Pilates / Les Temps du Corps …

Des syndics de copropriété pour les assemblées générales
Des particuliers pour des réunions ou des répétitions de danse

Et bien d'autres encore….

Accès

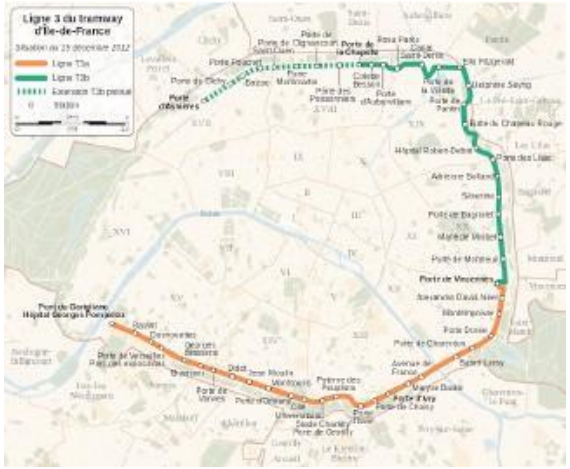

ESPACE DES SEPT ARPENTS
42, rue des Sept Arpents, 93500 Pantin
Tél 01 48 43 85 88
esp7arp@orange.fr
www.espaceseptarpents.fr

METRO

Métro : ligne 5 / station Hoche à 150 m de nos locaux, soit moins de 2 minutes à pied.

La ligne 5 nous donne accès, en moins de 30 mn, à la plupart des gares Parisiennes :
Métro Hoche / Métro Gare du Nord : ligne 5 : 9 mn
Métro Hoche / Métro Gare de l'Est : ligne 5 : 11 mn
Métro Hoche / Métro Gare d'Austerlitz : ligne 5 : 24 mn
Métro Hoche / Métro Gare Montparnasse : lignes 5 et 4 : 26 mn
Métro Hoche / Métro Gare de Lyon : ligne 5 : 35 mn (+10mn)

TRAMWAY (Porte d'Ivry – Porte de la Chapelle) : trois stations à Pantin dont deux à 200 mde nos locaux à la Porte de Pantin et à la station Delphine Seyrig.

RER : ligne E / station Pantin à 1 km de nos locaux, soit moins de 12 mn à pied.
Cette ligne permet notamment d'accéder à la gare Saint-Lazare en 9 mn depuis la station Pantin.

PERIPHERIQUE Périphérique extérieur Porte de pantin à 800 mètres en voiture

PARKINGS Quatre parkings publics se trouvent à proximité de nos locaux
Parking du Centre Commercial Galerie Hoche à 180 m, soit 2 mn à pied
Parking du Centre Administratif (Pantin), soit à 4 mn à pied
Parking de La Cité de la Musique (à Paris) à 750 m, soit 10 mn à pied
Parking de l'Eglise (Pantin) à 800 m, soit 13 mn à pied

BUS / VOITURE

Aéroport : Paris Charles de Gaulle
Bus : 11 lignes de bus desservent la commune (61 / 134 / 145 / 147 / 150 / 151 / 152 / 234 / 249 / 684 & 170) et la navette municipale 330, accessible aux utilisateurs en fauteuils rou lants et à mobilité réduite. Les bus 170 et 151, la navette municipale 330 s'arrêtent à la station "Métro Hoche", et les bus 151 / 684 et 75 s'arrêtent à la porte de Pantin.
Autoroutes : accès aux autoroutes A1/A3 & A86
Vélos : une dizaine de stations Vélib' depuis le mois de mai 2009
Autos : une ancienne station Autolib est implantée Rue des sept arpents. D'autres stations existent à quelques rues de notre structure, permettant de recharger des véhicules électriques.